

DÉLAIS DE PROCÉDURE POUR SUSPENSION PERMIS ?

Par Fantominimus Postée le 10/11/2022 16:29

Bonjour a tous, Je me suis fait suspendre il y a maintenant 1 ans mon permis de conduire(jeunes conducteur), après un test positif au THC un soir, suite a un bon timing j'ai pu perdre 6 points mais en récupérer 2 ce qui me fait un total de 2/8 points a l'heure actuelle. Ma sanction a été : -9 Mois de suspension -Test, visite médical etc... Je n'ai pas effectué de visite médical, impossible toujours a l'heure actuelle. Ma question est : Existe t'il un délai (1 ans - 2 ans) de procédure en cours qui une fois dépasser m'autoriserai a récupérer mon permis ou bien a défaut de le perdre pour le repasser a nouveau ? merci de vos réponse (je suis a bout on trouve tout et rien sur internet)

Mise en ligne le 14/11/2022

Bonjour,

D'après nos informations, si il y a eu une suspension du permis de conduire, une visite médicale en vue de la récupération devra obligatoirement avoir lieu même au delà des 9 mois.

Nous ne savons cependant pas si, passé un certain délai, cette suspension peut se transformer en annulation vous contraignant alors à devoir repasser l'examen du permis.

Nous vous recommandons donc de contacter directement la préfecture de votre département afin d'obtenir une réponse officielle de leur part à ce sujet.

Nous vous souhaitons bon courage dans votre recherche,

Bien cordialement,
